

365 VCH CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 Bis rue Victor Hugo, 94800 VILLEJUIF
930 136 676 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 février,
A 15 heures,

La Société 365 VCH LANDRAN, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros, ayant son siège social 15 Avenue Claude Trebignaud, 92140 CLAMART, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 999 175 987 RCS NANTERRE,
Représentée par Vincent CHEVALLEREAU, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 365 VCH CONSEILS,

En présence de Monsieur Vincent CHEVALLEREAU, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société 365 VCH LANDRAN, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 1 Bis rue Victor Hugo, 94800 VILLEJUIF au 15 avenue Claude Trebignaud 92140 CLAMART à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 15 avenue Claude Trebignaud 92140 CLAMART".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que de dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par les associés au moyen de la plateforme Yousign conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

L'Associée Unique
Pour la société 365 VCH LANDRAN